

Projet de réforme du lycée général

Hyper-spécialisation, concurrence et délits d'initiés

Permettre aux lycéens de « choisir » une partie de leurs enseignements, faire sauter le « carcan » des séries : un vent de « modernité » souffle sur le lycée. Tour d'horizon des dernières régressions drapées de « liberté ».

La mesure la plus spectaculaire est la suppression des trois séries générales et leur remplacement par un système d'« enseignements de spécialités », librement choisis par les élèves pour « colorer » individuellement leur parcours spécifique, en fonction de leurs goûts, de leur niveau scolaire et de leurs vœux d'orientation post-bac.

Un lycée modulaire

Les élèves suivraient un « tronc commun » (avec notamment un « enseignement scientifique » de 2h), qui serait complété par cette combinaison personnelle de « spécialités » (trois enseignements en 1^{ère}, réduits à deux en terminale), et par une éventuelle option facultative (une seule possible en 1^{ère}, deux en terminale). En 2nde, les modifications semblent a priori moins importantes (SES dans le tronc commun, tout comme un enseignement de « Sciences numériques et technologie »), mais « Littérature et Société » et « MPS » disparaissent, tandis que les enseignements d'exploration technologiques deviennent de simples « options » (là encore, une seule option générale et/ou technologique possible). Dans les trois niveaux, l'EMC est annualisé, l'AP n'a plus d'horaire dédié, un « accompagnement à

l'orientation » (sans horaire dédié) est mis en place, et une « marge locale » doit être répartie entre les enseignements.

Bombe à fragmentation

Plusieurs de ces mesures (AP sans horaire, suppression des TPE, abandon d'une spécialité en terminale...) annoncent des suppressions de postes. Mais c'est la « philosophie » globale du projet qui est particulièrement inquiétante. La logique du « parcours construit par les choix individuels » débouchera inévitablement sur des « parcours d'initiés » et des parcours de relégation (ou alors sur la renaissance des anciennes séries A, B, C...). Cette logique suppose que des élèves de 2nde aient déjà une idée claire et définitive de leur orientation postbac (en consultant les attendus sur Parcoursup dès 15 ans) pour choisir leurs spécialités (alors que

les séries permettaient justement de ne pas se spécialiser trop fortement et trop tôt). En l'absence de tout cadrage des combinaisons de spécialités, les enseignants seront mis en concurrence pour attirer les élèves dans « leur » spécialité, et pour les garder en terminale – sans compter la concurrence entre options. Concurrence renforcée par les nouveaux enseignements « pluridisciplinaires » (HG-géopolitique-science politique ; humanités, littérature et philosophie, etc.) : quelle répartition des heures entre enseignants ? Faudrait-il devenir polyvalent ? Plus largement, cette réforme aggrave les problèmes, déjà très forts depuis la réforme de 2010, causés par l'absence de cadrage national des horaires.

Il n'est pas trop tard pour empêcher la mise en œuvre de cette réforme inégalitaire pour les élèves et aux effets délétères sur le métier. La mobilisation doit être forte dès la rentrée ! ■

Romain Génay

CHOIX DES SPÉCIALITÉS ET mise en CONCURRENCE DES MATIÈRES...



La mesure la plus spectaculaire est la suppression des trois séries générales

Chiffres

■ Démographie, effectifs et conditions de travail

Le « baby boom de l'an 2000 » vient de passer le bac. Soit. Mais dès 2005, le nombre de naissances en France retrouve le niveau de l'an 2000, et ne retombe en-dessous qu'en 2015. La hausse démographique, qui percuté l'ensemble du système scolaire, est donc tout sauf ponctuelle. Et faute de volonté budgétaire, et d'ambition de démocratisation, elle risque de se traduire par une dégradation encore plus forte des conditions de travail, en collège, en lycée, et dans l'enseignement supérieur.

Naissances, France métropolitaine

